



COMMUNE D'EVIONNAZ
(Valais)

Assemblée primaire du 2 décembre 2024 — à la Grande Salle —

La Présidente, Valérie Santacroce-Tacchini, ouvre l'assemblée primaire du 2 décembre 2024 à 20h00 en présence de 44 citoyennes et citoyens. Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

En préambule, elle nomme également deux scrutateurs en les personnes d'Eric Crausaz et André Jacquemoud.

L'ordre du jour suivant est proposé et accepté :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 3 juin 2024
2. Présentation et approbation du budget 2025 de la Municipalité
3. Nomination de l'organe de révision pour 2025-2028
4. Divers

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 3 JUIN 2024

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 3 juin 2024, à disposition des citoyens, auprès du secrétariat communal et sur le site internet, ne suscite pas de remarques particulières.

Pierre Jacquemoud indique que la date de 1950 relatif à la contamination du Canal de la Balmaz n'est pas correct. Cette date sera contrôlée et vérifiée.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé à l'unanimité.

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2025 DE LA MUNICIPALITÉ

L'assemblée prend connaissance du budget 2025 de la Municipalité.

La Présidente indique qu'elle va procéder en présentant les montants totaux pour chaque dicastère puis qu'elle détaillera les postes affichant des différences significatives avec le budget 2024.



COMMUNE D'EVIONNAZ (Valais)

Administration générale

Le total des charges se monte à CHF 870'690.- contre CHF 851'010.- au budget 2024. Les amortissements de CHF 19'800.- pour ce dicastère ont un impact significatif. En termes de recettes, elles sont stables.

Ordre et sécurité

Le total des charges a été estimé à CHF 492'690.- et les recettes à CHF 199'570.- contre respectivement CHF 422'540.- et CHF 186'250.- au budget 2024.

En 2025, Evionnaz entre dans le cercle judiciaire intercommunal et à cet effet, la dépense est comptabilisée dans un nouveau compte pour un montant de CHF 6'900.-. Le montant sera certainement à ajuster l'an prochain.

Le service officiel de la curatelle implique également la création d'un nouveau compte relatif à l'exploitation de celui-ci. Ce service devait s'autofinancer mais cela n'a pas été le cas et les communes devront être en subsidiarité pour financer ce service et pour en assainir le déficit sur 5 ans. Pour Evionnaz, la prise en charge de cet assainissement se monte au total à CHF 97'000.- et, dès 2024, la participation communale aux coûts d'exploitation est estimée à CHF 30'000.- par an. Les 9 communes du district sont concernées.

Deux hydrantes doivent être réparées et un montant complémentaire de CHF 7'000.- a été ajouté au budget 2025 pour se monter à CHF 11'000.- au lieu de CHF 4'000.- pour 2024.

L'amortissement lié à l'investissement pour l'achat d'un véhicule du CSP est de CHF 15'400.- soit CHF 9'000.- de plus qu'en 2024.

Enseignement et formation

Le total des charges est budgetisé à CHF 1'551'8970.- contre CHF 237'750.- de recettes.

Une augmentation de la participation communale de CHF 420.- par élève pour atteindre un montant total de CHF 4'110.- a été annoncée. Les principales raisons sont les mesures en faveur du personnel enseignant, de l'enseignement spécialisé et la hausse des élèves qui nécessitent une adaptation de l'organisation scolaire.

Les amortissements se montent à CHF 41'200.- pour ce dicastère et une partie est liée à l'investissement pour le concours de la future école.

Culture, tourisme et culte

Le total des charges se monte à CHF 152'370.- en 2025 contre CHF 145'570.- en 2024. Cette augmentation est liée en partie à la participation communale au conservatoire cantonale.

Santé publique

Le total des charges prévues se monte à CHF 341'600.- soit moins élevé qu'au budget 2024 mais stable par rapport aux comptes 2023.



COMMUNE D'EVIONNAZ (Valais)

Prévoyance sociale

Le total des charges se monte à CHF 816'100.- et les recettes à CHF 284'200.- au budget 2025 soit une diminution de CHF 146'000.-. L'amortissement lié à l'investissement de la rénovation de la crèche-UAPE ne sera activé que lors de la mise en exploitation du bâtiment en 2026.

Trafic et télécommunication

Le total des charges se monte à CHF 886'600.- contre CHF 910'400.- au budget 2024. Les recettes sont stables à CHF 60'000.-.

La participation communale à l'entretien des routes cantonales qui nous a été annoncée est en diminution à CHF 115'000.-.

Protection environnement et aménagement du territoire

Le total des charges est estimé à CHF 1'165'587.- soit une augmentation de CHF 106'000.- par rapport à 2024.

La participation financière au parc naturel régional est comptabilisée dès 2025 dans le compte de fonctionnement au lieu du compte investissements pour CHF 33'017.-. D'autre part, en 2025, le projet nommé « murs moches » devrait avoir lieu et il représente un montant de CHF 10'000.-.

Un montant supplémentaire de CHF 8'000.- a été ajouté à l'entretien du cimetière pour la création de tombes cinéraires.

Finances et impôts

Les charges liées à ce dicastère sont stables à CHF 224'300.- et les recettes ont été budgétisées en augmentation à CHF 4'548'370.-. Les recettes prévues pour les personnes morales sont également en augmentation de CHF 115'000.-.

Le budget de fonctionnement 2025 prévoit des charges d'exploitation pour CHF 6'552'807.- et des recettes de CHF 6'251'560.-. Après comptabilisation d'amortissements ordinaires de l'ordre de CHF 605'00.- et des attributions aux fonds spéciaux pour CHF 123'840.-, le budget 2025 devrait boucler avec une diminution de la fortune nette estimée à CHF 298'860.-.

Investissements

La présidente, Valérie Santacroce-Tacchini, présente les différents projets inscrits au budget 2025.

- Administration générale : CHF 50'000.-
- Ordre et sécurité : CHF 44'500.- pour des recettes de CHF 35'540.-
- Formation : CHF 220'000.- pour des recettes de CHF 46'950.-
- Prévoyance sociale : CHF 1'600'000.- en lien avec la rénovation du bâtiment de la cure
- Trafic et communication : CHF 204'000.-
- Protection de l'environnement et aménagement du territoire : CHF 70'000.- pour des recettes de CHF 11'500.-



COMMUNE D'EVIONNAZ
(Valais)

La marge d'autofinancement s'établit à CHF 427'593.- avec des investissements nets de CHF 2'095'400.-. Le déficit de financement s'élève au 31.12.2025 à CHF 1'667'807.-.

Plan quadriennal 2025-2028

Le Conseil municipal porte le plan quadriennal 2025-2028 à la connaissance de l'assemblée primaire conformément aux dispositions de l'art. 79 de la Loi sur les communes (LCo). Ce plan est communiqué à titre purement indicatif.

L'Assemblée primaire prend connaissance du plan quadriennal 2025-2028.

Le budget 2025 de la municipalité est soumis au vote. L'assemblée approuve le budget 2025 à l'unanimité.

Décisions fiscales

Conformément aux dispositions légales, le Conseil municipal doit soumettre les décisions fiscales pour l'année 2024.

Décisions fiscales :

- Coefficient d'impôt : 1.30
- Indexation de 176 %
- Impôt personnel : CHF 12.-
- Impôt sur les chiens : CHF 135.-

L'assemblée primaire prend connaissance des décisions fiscales présentées et approuve l'indexation à 176 %.

3. **NOMINATION DE L'ORGANE DE RÉVISION POUR LA LÉGISLATURE 2025-2028**

Selon l'Ordonnance sur la gestion financière des communes, l'organe de contrôle peut exercer pendant deux périodes législatives. La fiduciaire Nofival SA a débuté son mandat pour la période législative 2021-2024.

Il est proposé à l'assemblée de renouveler le mandat à Nofival SA pour la période 2025-2028. Valérie Santacroce-Tacchini précise que la nomination de l'organe de révision est de la compétence de l'assemblée primaire.

L'Assemblée primaire, à l'unanimité, renouvelle le mandat à Nofival SA pour la révision des comptes pour la législature 2025-2028.

4. **DIVERS**

Projet de centre scolaire



COMMUNE D'EVIONNAZ (Valais)

La présidente, Valérie Santacroce-Tacchini, informe l'assemblée qu'un projet d'envergure concernant la création d'un centre scolaire est actuellement en cours d'élaboration. Celui-ci a fait l'objet d'un important travail en commission, mené avec l'appui de l'architecte Frédéric Jordan.

Elle rappelle que la commune de Collonges est pleinement impliquée dans le projet, de même que le service cantonal SIP, représenté par M. Lugon-Moulin.

Le périmètre d'étude est présenté : les parcelles concernées, propriété de la commune, se situent en zone d'intérêt général. Le projet prévoit la construction de 12 classes, réparties comme suit : 7 classes et une classe de réserve pour la commune d'Evionnaz, et 5 classes pour la commune de Collonges.

La question de l'intégration d'une salle polyvalente et de la maison de commune est soulevée. Il est précisé que cette dernière ne fera pas partie du périmètre du concours.

Le futur bâtiment devra également intégrer le raccordement au chauffage à distance.

Le coût estimé de l'ensemble du projet s'élève à CHF 19'600'000.-.

Les concurrents au concours d'architecture auront la liberté d'explorer toutes les variantes possibles. Le jury attachera une attention particulière à la démarche conceptuelle des candidats. Le règlement du concours inclura notamment un chapitre spécifique sur l'utilisation rationnelle du sol, ainsi qu'un cahier des charges détaillé.

Calendrier prévisionnel :

- publication du règlement : fin janvier 2025 ;
- délai de 95 jours pour la remise des projets ;
- dépôt des projets : fin avril 2025 ;
- exposition publique des projets : juin 2025, avec invitation à la population.

Enfin, il est rappelé que la répartition des besoins scolaires entre les deux communes partenaires s'élève à 60 % pour Evionnaz et 40 % pour Collonges.

Digue de protection contre les chutes de pierres

La présidente passe la parole à Claude-Alain Richard. Un membre de l'assemblée interroge sur une éventuelle participation de Siegfried Evionnaz SA au projet. Il est répondu que l'étude relative au risque de chutes de pierres a bien mis en évidence cette problématique, toutefois, la construction relève entièrement de la compétence communale.



COMMUNE D'EVIONNAZ (Valais)

Pierre Jacquemoud questionne l'aspect esthétique de l'aménagement actuel. Il est précisé que l'ensemencement vient d'être réalisé, et que la végétation se développera rapidement, améliorant l'intégration paysagère du site.

Aloys Jordan s'enquiert d'un éventuel lien avec le canal de la Balmaz. Il est confirmé qu'aucune corrélation n'existe entre les deux projets.

Assainissement du canal de la Balmaz

Damien Rappaz informe que les travaux d'assainissement ont débuté le 11 novembre dernier. Le chantier a été interrompu quelques jours et cela est dû à la montée de la nappe phréatique suite aux intempéries de ces derniers jours. Les travaux ont actuellement repris et ceux-ci se déroulent très bien. Si la météo le permet, le chantier devrait se terminer à la fin de cette année. Une renaturation des berges est également prévue. Damien Rappaz rappelle que ce projet, suivi par la commune depuis plus de huit ans, touche désormais à son terme.

La revalorisation paysagère sur les tronçons assainis se fera dans un deuxième temps soit au printemps 2025.

Crèche / UAPE

Le déménagement de la halte-garderie s'est déroulé durant les vacances d'automne et tout s'est bien passé. Le personnel encadrant et les enfants sont encore en période d'adaptation des nouveaux lieux, mais tout le monde est satisfait et se réjouit également de débiter le nouveau projet. Des remerciements sont adressés aux équipes de la crèche et des services techniques pour leur investissement dans cette opération. Le début des travaux pour le bâtiment de la cure est prévu pour janvier 2025. Le nombre de places a été validé par le canton. La commune est en attente des soumissions actuellement en cours.

Concernant l'avancement du projet, le bâtiment de la cure est dorénavant vide et opérationnel pour démarrer les premiers travaux.

La commune est actuellement dans la phase d'analyse des dernières soumissions notamment pour le gros œuvre et a bon espoir que les travaux démarrent comme prévu au début de l'année 2025.

Déchetterie

À compter du 1er janvier 2025, les horaires d'hiver de la déchetterie seront modifiés. Cette dernière sera ouverte de 16h à 18h.



COMMUNE D'EVIONNAZ (Valais)

Chantiers – Bordamont et Sous-Ville

Patric Eggertswyler informe que l'intégration du chauffage à distance (CAD) a entraîné un retard de chantier d'environ six mois. Il remercie les riverains pour leur patience et leur compréhension.

Evelyne Mettan propose l'organisation d'une fête d'inauguration. La suggestion est prise en compte.

Diverses interventions des citoyens

Taxe sur les chiens

Jean-Michel Eggertswyler suggère une augmentation de l'impôt sur les chiens, jugeant le montant actuel insuffisant au regard des nuisances constatées.

Michel Bottaro évoque l'idée de l'identification ADN de chaque chien pour responsabiliser les propriétaires en cas d'infractions.

La présidente rappelle que la taxe sur les chiens a été augmentée il y a quelques années.

Canicule et zones de rafraîchissement

Micheline Faivre interroge sur l'existence de zones de rafraîchissement dans la commune, à l'instar d'autres localités. La présidente prend note de la suggestion, tout en précisant que sa mise en œuvre paraît d'ores et déjà difficile, la période estivale étant justement le moment où des restrictions d'eau s'appliquent.

Consommation d'eau

Face à la baisse des ressources en été, un système de gestion de la consommation devra être étudié.

Mobilité et transports

Micheline Faivre déplore le manque de développement des transports publics et propose l'installation de bancs pour l'autostop, en particulier pour les personnes âgées ou sans véhicule.

Valérie Santacroce-Tacchini rappelle que ce type de solution devrait être porté par les citoyens. Il est également noté que le banc à proximité de La Redoute a été remplacé par le triage forestier. Le coût du car postal pour un trajet aller-retour est jugé excessif, et le problème de distance reste entier.

Valérie Santacroce-Tacchini prend note de ces remarques dans le cadre d'une réflexion plus large sur la mobilité.

Plantes envahissantes

Raymonde Jordan demande si une benne spécifique peut être mise à disposition pour les plantes envahissantes, celles-ci n'étant pas acceptées actuellement à la déchetterie, elles



COMMUNE D'EVIONNAZ (Valais)

doivent être acheminées directement à la SATOM pour y être brûlées et éviter toute prolifération.

Voirie et entretien

Silvia Chappuis signale que la grille d'évacuation des eaux au Passage du Four à Pain est bouchée. Monsieur Eggertswyler procédera à une vérification.

Aloys Jordan propose une ouverture du bureau communal deux après-midis par semaine. Il lui est répondu que les horaires actuels (de 16h à 17h) sont maintenus.

Concernant le déblaiement de la neige les 21 et 22 novembre, Aloys Jordan relève que la neige était particulièrement dure et que les ondins ont été laissés devant sa sortie de garage. La Présidente, Valérie Santacroce-Tacchini rappelle que les employés ont œuvré sans relâche durant cet épisode. Sylvia Chappuis note que le Passage du Four à Pain n'est plus régulièrement déneigé et souhaite que cette situation soit étudiée. Une réponse sera apportée prochainement.

Compteurs d'eau

Des interrogations sont formulées concernant le remplacement des compteurs d'eau : Sylvia Chappuis souhaite des précisions sur leur installation.

Patric Eggertswyler explique que la coordination entre la pose des compteurs et l'entrée en vigueur du règlement est prévue, avec un délai de 1 à 2 ans pour équiper l'ensemble des habitations. De façon générale, il est indiqué à l'assemblée que le règlement est en cours de préavis et qu'il n'est donc pas possible de répondre aux questions pour l'instant. Une fois le règlement préavisé positivement par l'ensemble des services concernés, il sera mis à l'ordre du jour de l'assemblée primaire, ce qui permettra à chacune et chacun de poser des questions.

Il est précisé que la société Genedis SA a été mandatée pour la gestion des compteurs et de la facturation aux citoyens, étant donné que cette dernière dispose déjà de l'ensemble des données en tant que distributeur d'électricité, mais la commune reste responsable de la distribution de l'eau potable.

Evionnaz dispose d'un seul réseau et d'une seule tarification. En cas de défaillance d'un compteur, les responsabilités seront clarifiées en temps voulu.

Au terme de la séance, la Présidente, Valérie Santacroce-Tacchini adresse ses remerciements sincères à l'ensemble du personnel communal, qu'elle tient à nommer individuellement, pour leur engagement et leur travail au service de la collectivité.

Elle souligne que cette année marque la fin de la législature et exprime sa reconnaissance à ses collègues du Conseil municipal pour les efforts déployés durant ces quatre années au



COMMUNE D'EVIONNAZ
(Valais)

service de la gestion communale. Elle remercie également les citoyennes et citoyens pour leur confiance et leur participation à la vie de la commune.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente invite l'assemblée à prolonger ce moment par un temps de convivialité autour du verre de l'amitié. Elle adresse à toutes et tous ses vœux les plus chaleureux pour les fêtes de fin d'année et clôt officiellement l'assemblée à 21h35.

La Présidente

Valérie Santacroce-Tacchini

La Secrétaire

Livia Berno